

Côte-d'Or

RÉDACTION
DE LA CÔTE-D'OR
28, RUE DES PERRIÈRES
21000 DIJON
CONTACT : M^{me} MENIS,
03 80 53 00 75

LA CHASSE À L'ARC

Une pratique en plein essor

LES POINTES DE FLÈCHES RETROUVÉES ÇÀ ET LÀ, DANS CERTAINES RÉGIONS DU MONDE, FONT REMONTER L'ORIGINE DU TIR À L'ARC À DES TEMPS TRÈS LOINTAINS. QU'IL SOIT INSTRUMENT DE CHASSE OU DE GUERRE, SON HISTOIRE EST TRÈS ÉTROITEMENT LIÉE À CELLE DE L'HOMME. EN FRANCE, CE MODE DE CHASSE QUI A ÉTÉ LÉGALISÉ EN 1995, FAIT CHAQUE ANNÉE DE NOUVEAUX ADEPTES. IL RÉPOND SANS DOUTE AU BESOIN DE VOIR LE GIBIER AUTREMENT, EN UTILISANT, AU CŒUR DE LA NATURE, UNE ARME AU CONCEPT SIMPLE.

La fédération des chasseurs de Côte-d'Or assure, en collaboration avec l'Association des chasseurs à l'arc de Côte-d'Or, une formation obligatoire. La logistique de cette journée qui s'adresse non seulement aux chasseurs de Côte-d'Or, mais aussi à ceux de Saône-et-Loire, est prise en charge par la FDC 21. Celle-ci enregistre les inscriptions (gratuites), établit les convocations, et fournit avec la FDC 71 le matériel. Les participants qui peuvent être de jeunes chasseurs à peine titulaires de leur permis, ou des chasseurs plus confirmés à la recherche d'autres sensations, sont accueillis dans les locaux de la FDC 21. Ils sont pris en charge par Stéphane Jailly, du service technique de la FDC, ainsi que par quelques bénévoles de l'Association des chasseurs de tir à l'arc de Côte-d'Or, dont le président est Olivier Paillard. À noter que figure parmi les membres de cette association, M. Hennequin par ailleurs adminis-



trateur de la FDC 21. À l'issue de cette journée (sans examen), il est délivré une attestation qui, avec le permis de chasser, est obligatoire pour chasser à l'arc.

LA JOURNÉE DÉBUTE PAR UNE PRÉSENTATION DU MATÉRIEL

Les différents types d'arc :

- ◆ l'arc droit ou longbow ;
- ◆ le recurve aux deux courbures qui procurent plus de puissance ;

◆ L'arc à poulie ou compound (depuis l'autorisation d'utiliser le décocheur, en 2004, les archers se tournent de plus en plus vers ce type de matériel. Il permet des résultats plus rapides et plus constants). Il est important de souligner que si le matériel évolue assez rapidement, cette évolution ne doit pas conduire les archers à tenter des tirs plus lointains, mais à faciliter la sûreté des tirs.

Les flèches

Aux côtés des inconditionnels du bois et de l'aluminium, certains utilisent de plus en plus le carbone. (Rappel : la réglementation impose des flèches d'un poids égal ou supérieur à 30 grammes. Sur celles-ci doit figurer de manière indélébile le numéro du permis de chasser de l'utilisateur).

Les pointes de flèches

L'acier dont elles sont faites aujourd'hui leur donne des qualités exceptionnelles. La réglementation précise que la pointe de flèche doit

Une flèche décochée doit être mortelle, évitant ainsi à l'animal des blessures inutiles.



comporter au minimum deux tranchants, ceux-ci doivent faire l'objet de toutes les attentions du tireur.

DIFFÉRENTS MODES DE CHASSE POSSIBLES À L'ARC

Dans le cadre d'une chasse en battue mixte, l'archer qui côtoie les « carabiniers » peut être posté dans l'enceinte de la traque, ou près d'une coulée pour surprendre un gibier qui se dérobe. Il peut également être positionné dans des endroits où l'utilisation d'une arme à feu pourrait être dangereuse (proximité de riverains).

Mais les archers aiment aussi se retrouver entre eux pour pratiquer la poussée silencieuse, celle-ci s'effectue sur le même principe qu'une battue classique. Certains archers sont postés, d'autres « poussent » sans chien et en silence.

La chasse à l'arc à l'approche se pratique dans les mêmes conditions que celles où l'on utilise une carabine, et où il convient de prendre toutes les précautions d'usage habituelles (tenue camouflée, gestion du vent, des odeurs, du bruit, etc.).

Pour un archer, la chasse à l'affût a une particularité due au matériel utilisé. En effet, le chasseur « s'attache » littéralement à un arbre en utilisant un treestand, (sorte de siège), sur lequel il se perche à une

hauteur qu'il choisit. Ainsi, il échappe non seulement à toute détection olfactive du gibier, mais il vit, du haut de son poste privilégié d'observation, des moments intimes de la vie des bêtes sauvages.

Enfin l'archer peut pratiquer la chasse en plaine au chien d'arrêt. Il faut rappeler que le tir à l'arc ne peut s'effectuer qu'avec des flèches sans lames pour le tir en vol. Les lames étant alors remplacées par des pointes assommoirs de type « blunt », et portent des empennages de type « flu-flu ».

APRÈS-MIDI PRATIQUE

L'après-midi de formation est consacré à la pratique. Sur un terrain mis à disposition de la FDC 21, des tirs sont effectués avec les différents types d'arcs, sur des cibles en trois dimensions représentant sanglier, chevreuil et renard. Si on en doutait, cette séance de tirs suffit à souligner que le tir à l'arc ne s'improvise pas, d'autant que la règle absolue dispensée par la FDC 21, est de tirer avec un arc « très, très près... ». Une flèche décochée doit être mortelle, évitant ainsi à l'animal des blessures inutiles. Pour cette raison, on ne tire pas sur un gibier à la course, ou un gibier qui vous a vu. Il ne faut jamais oublier, que malgré les évolutions techniques, la

vitesse de la flèche reste toujours bien en deçà des capacités de réaction de l'animal.

Le chasseur qui se lance dans le tir à l'arc doit bien prendre conscience qu'il s'agit d'une pratique exigeante. Il est conseillé de s'entraîner régulièrement, seule possibilité de progresser dans son tir. Quoi qu'il en soit, les participants à ces journées, qu'ils soient simples curieux ou archers confirmés, deviendront des défenseurs, voire des ambassadeurs de la chasse à l'arc. Le travail effectué par la FDC 21 et l'Association des chasseurs à l'arc de Côte-d'Or contribue largement à faire évoluer le regard posé sur ce mode de chasse. De plus en plus, dans les sociétés de chasse, on n'hésite plus à laisser une place pleine et entière aux archers. Quant à l'accueil du grand public, on sait qu'il est bon car il correspond à une certaine éthique de la chasse, qui donne au gibier toutes ses chances. Si la chasse à l'arc n'est peut-être pas comme certains le disent, « la chasse de demain », (les armes à feu restent indispensables pour réaliser une régulation efficace), elle connaît une progression constante. Elle rencontre notamment, beaucoup de succès auprès des jeunes chasseurs, et ce n'est pas là, le moindre de ses mérites...

◆ JEAN-MICHEL PETREAU



Le chasseur qui se lance dans le tir à l'arc doit bien prendre conscience qu'il s'agit d'une pratique exigeante.

MESSAGE Appel à la prudence



« Je m'appelle Chipie et j'adore la chasse au sanglier. Malheureusement, l'hiver dernier, au mois de janvier, par une belle journée ensoleillée, ma vie a basculé. En début de matinée, avec d'autres chiens, nous avons levé un sanglier de 70 kg. Mon maître est arrivé au contact, mais n'a pas tiré car il ne voyait pas tous les chiens dans les buis. Le sanglier a démarré, et nous l'avons poursuivi sur la chasse voisine. Un des chasseurs l'a tiré, lui cassant une patte. Avec les autres chiens, nous le tenions au ferme quand un chasseur posté est arrivé avec son fusil pour l'achever. Il a visé la tête du sanglier de loin. La balle est passée à côté, mais comme j'étais derrière, j'ai reçu la balle dans une patte. J'ai failli mourir, aujourd'hui je n'ai plus que trois pattes, et la chasse est terminée pour moi. Chasseurs, lorsque vous irez à la chasse, pensez à moi et dites-vous que ça aurait pu être vous ou votre copain. Entre les mains, vous avez une arme, alors réfléchissez avant de tirer: un gibier, quel qu'il soit, ne vaut pas la vie d'un compagnon de chasse à 2 ou 4 pattes. »

Joël Provence à Santenay

ÉVÈNEMENT

Célébration annuelle de la Saint-Hubert

Comme chaque année à pareille époque de l'automne, Michel et Inès Monot ont organisé la célébration de la Saint-Hubert autour d'un laisser-courre de l'équipage « Piqu'Avant-Bourgogne ». Le grand soleil qui inonde l'Abbaye, ce jeudi 2 novembre, est le bienvenu, puisque les premiers frimas se font sentir.



Le programme débute par une messe solennelle célébrée par l'abbé Naudet, curé de la paroisse d'Aignay-le-Duc, et habitué des lieux. Chasseur à son heure, l'abbé Naudet ne résiste plus à la tentation de célébrer une messe de Saint-Hubert et de bénir la meute de chiens courants, cérémonial traditionnel et toujours en usage. Ainsi, aux sons des Trompes du Débouché de

Bourgogne, devant une assistance nombreuse, l'instant fut magique avec le jeu des couleurs: rouge des tenues, cuivre étincelant des instruments, robe tricolore des chiens. Seule la forêt en plein automne pouvait rivaliser d'autant de nuances.

Un gibier d'être couru

Enfin, le départ pour la chasse voyait s'ébranler le cortège d'une quarantaine de cavaliers, en tenue grise et bleu marine, toujours au son des trompes. Surprise, c'est une laie suivie de ses marcassins qui est lancée par les quelques



rapprocheurs de l'équipage. Arrêtés sans coup de fouet, les chiens sont rapidement dirigés ailleurs afin de trouver un animal digne d'être couru. C'est finalement une bête d'environ quatre-vingt



livres qui entraînera meute et cavaliers dans un long parcours à travers la forêt. À la nuit, les derniers chiens sont repris, sans que le sanglier soit pris, c'est cela aussi la vénerie. Pas de problème pour Inès et Michel Monot dont l'équipage à l'ambiance conviviale sait toujours rebondir par les joies d'un dîner d'après-chasse.

Si vous êtes cavaliers et désirez découvrir la vénerie, l'équipage Piqu'Avant-Bourgogne vous accueille tous les jeudis du 15 septembre au 31 mars à l'abbaye du Val-des-Choues, au cœur de la forêt domaniale de Châtillon. Tél.: 03 80 81 01 09. www.abbayeduvaldeschoues.com

RISQUES SANITAIRES

Vigilance et prévention

En 2003, une biche et un sanglier présentant des symptômes de tuberculose bovine (*Mycobacterium bovis*) ont été prélevés dans la zone 5, plus précisément sur le GIC de la vallée de l'Ouche. Afin de prévenir d'autres cas, une collecte des viscères des animaux prélevés à la chasse a été organisée dans le cadre d'une convention en partenariat avec: DSV, GDS, ONCFS, FDC, GIC, Laboratoire départemental, Association des Piéteurs, ONF, DDAF et Stéphane Barbier, vétérinaire. Ces analyses sont financées par la FDC. Des analyses ont été régulièrement effectuées sur d'autres animaux, notamment sur blaireaux et mus-

télidés. Ces analyses se sont révélées négatives. Différents cas de tuberculose bovine ayant été détectés dans certains troupeaux, une veille sanitaire est toujours en place: analyse d'animaux sur la vallée de l'Ouche, les Hautes-Côtes et dans le secteur des Laumes. D'autre part, deux séances de travaux pratiques ont été organisées par la DSV (Beaune en 2005, et Vénarey-les-Laumes en 2006). Stéphane Barbier a été chargé de procéder à ces différents prélèvements et de sensibiliser les chasseurs pour les aider à déceler des lésions suspectes lors de l'éviscération du gibier. Afin de limiter ces risques lors de la découpe, le port de gants et

Rappel

Les principales maladies véhiculées par le gibier :

- ◆ tuberculose
- ◆ brucellose
- ◆ infection par streptocoques
- ◆ trichinellose

une bonne hygiène des mains sont indispensables. Pour éviter une contamination par ingestion, un passage au congélateur et une bonne cuisson diminuent grandement ces risques. D'autre part, afin d'éviter une éventuelle contagion, il est recommandé, soit d'enfourer les déchets, soit de les envoyer à l'équarrissage: sur le GIC de la vallée de l'Ouche, des containers ont été mis en place afin de collecter ces déchets.

Pour plus d'informations sur le suivi sanitaire, vous pouvez contacter la direction des Services vétérinaires rue Hoche à Dijon.

CHIENS D'ARRÊT ET SPRINGERS

Concours St-Hubert

Le samedi 7 octobre, a eu lieu à Vauchignon, une épreuve du concours ouvert aux chiens d'arrêt et springers. Michel Girardet, administrateur à la FDC21, l'a organisée avec l'aide de Joël Truchot, président de la société de chasse locale. Les trois catégories, chasseur, junior et trialisant, étaient représentées par dix candidats. La journée, très agréable, a été suivie d'un repas et d'une remise des prix. Les photos de Cyril Gabry prises au cours de l'événement ainsi que les résultats seront prochainement sur le site www.fdc21.com



« LE CHÂTEAU DE GILLY »

Succès pour la soirée chasse

Le restaurant « Le Château de Gilly » a organisé, comme tous les ans, avec l'aide du service technique de la FDC21, une soirée sur le thème de la chasse. Cette année, Olivier Paillard, président de l'Association des chasseurs à l'arc de Côte-d'Or, a fait une conférence sur ce mode de chasse (matériel, techniques,

prélèvements...). De nombreuses questions ont été posées à la fin de l'exposé montrant une curiosité pour ce mode de chasse encore marginal dans notre région. Un repas, évidemment à base de gibier, d'une très haute qualité, et ponctué par sonneries et chansons, a fait suite à cette conférence.



OPTI 6 Avec pile à V alcaline, jusqu'à 6 distributions par jour **175 €**

APV **600 €**. Adaptable sur tous véhicules dotés d'un quad. Meilleur rapport qualité-prix (garantie 3 ans)

CRUD'SCROFIX LE SEUL VRAI CRUD LE SAC DE 25 KG **20 €**

PLUX'PLUSVIT LA BOUTEILLE 1,100 KG **35 €** LE BIDON 5 KG **125 €**

SCROFARUT SPRAY Pulvérisateur d'arômes de lais en chaleur, Programmable de 5 mn à 4 heures. Prix spécial lancement **50 €** Recharge 500 spray **25 €** Scrofarut, Pomme-Truffe

ECO 6 2 distributions par jour Pile à V non fournie **100 €**

VBM - 12 V Dispersion 30 à 50 mètres de ø Garantie 3 ans **350 €**

PORTE GIBIER Fixation sur support APV **150 €** LE BIDON DE 5 KG **20 €** LE PACK DE 4 **60 €**

GODRON DE PIN SP SANGLIER

Documentation gratuite sur l'ensemble de notre gamme sur simple demande

Plus de 30 années d'expérience au service des Chasseurs de Grand Gibier et de l'aménagement des territoires

Z.A. du Bigal - 45120 CORQUILLEROY (France) - Tél. : 02 38 98 73 23 - Fax : 02 38 93 14 42 - E-mail : vite45@wanadoo.fr

CARNET

Roland Garreau nous a quittés



ALÉ BIEN PUBLIC

Roland Garreau a grandi à Pontailleur-sur-Saône où ses parents tenaient un magasin de chaussures ; Il était également le 1^{er} adjoint de cette même commune. Il a été très tôt passionné par le football et avait intégré le Club de Pontailleur-sur-Saône mais a raccroché ses crampons vers la quarantaine. Parallèlement il s'est passionné pour la chasse aux chiens courants et de fait, possédait des beagles car il aimait la « belle chasse ». Il laissera dans le Val-de-Saône un souvenir durable, de respect et de valeur puisque conciliateur infatigable, il tentait par le dialogue de rapprocher des visions totalement opposées. Roland Garreau était également lieutenant de l'ouvèterie pour les cantons d'Auxonne, Genlis, Pontailleur-sur-Saône, St-Jean-de-Losne et Seurre. Membre au sein du conseil d'administration de la fdc21 des commissions grand gibier, communications, et de la commission technique locale du Val-de-Saône. Il avait également été nommé membre suppléant de la nouvelle commission départementale de la chasse et de la faune sauvage et de sa formation spécialisée en qualité de représentant des modes de chasse.

WWW.FDC21.COM

Le site de la fédération monte en puissance

Le site Internet de la fédération départementale des chasseurs de la Côte-d'Or, fdc21.com, est de plus en plus visité. Créé en avril 2006, les premiers mois faisaient seulement l'objet de quelques visites. Depuis le mois d'août, les fréquentations sont plus nombreuses et atteignent les 1 000 visites par mois. Ce nombre sera dépassé rapidement, car beaucoup de renseignements utiles y sont consultables : textes officiels, législation, dégâts de gibier, formations, etc. D'autre part, une rubrique « petites annonces » est à votre disposition, vous pouvez l'alimenter en envoyant un mail à ylamb21@hotmail.com ou



un courrier à la FDC21. Grâce à une nouvelle rubrique vous pouvez désormais consulter les anciens articles de la Côte-d'Or parus dans

Chasseurs de l'Est. Nous sommes toujours à l'écoute de propositions pour l'amélioration (contenu et présentation) de votre site.

IMPRESSIONNANT

Sauvetage d'un chien à Gissey-sous-Flavigny

Le dimanche 22 octobre, UKA, chienne Jack Russel de trois ans, disparaît dans une faille dans la région de Gissey-sous-Flavigny. Vers 18h30 son propriétaire ne pouvant plus progresser dans la faille trop étroite, appelle les pompiers de Vénarey-les-Laumes et de Darcey. Ces

derniers, devant la complexité de la situation, appellent alors les spécialistes du Groupe de recherche et d'intervention en milieu périlleux de Dijon qui utilisent les grands moyens : perforateurs, disqueteuses, et explosifs avec l'aide des spécialistes du Spéléo Secours Français.

Vendredi matin, leurs travaux portent enfin leurs fruits et un renard ainsi que la chienne sont libérés. Un grand merci à tous les intervenants, qui ont pu grâce à leur ténacité et leur professionnalisme, sauver un animal et soulager son propriétaire qui a passé des journées d'angoisse.

